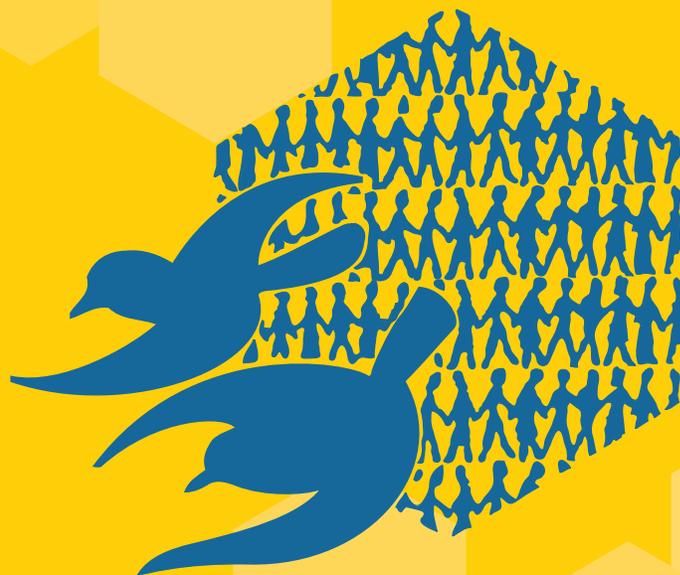


POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

Le travail des 10-14 ans au Bénin : les normes à l'épreuve des faits

Micheline AGOLI-AGBO

CEFORP/UAC-Bénin

Introduction

Phénomène à la fois économique, social et culturel, le travail des enfants en Afrique a aussi un aspect démographique et politique. Ces deux derniers aspects sont relatifs à leur nombre sans cesse croissant et le malaise qu'il crée chez les décideurs quant à la mise en place d'un cadre législatif adéquat. En effet, avec 41% d'enfants de 6 à 14 ans au travail, soit 80 millions, l'Afrique est le continent le plus touché par le travail des enfants, Selon le BIT, de nombreuses raisons expliquent cette évolution : d'abord

- la pauvreté, « raison majeure et omniprésente » qui limite beaucoup les possibilités économiques des familles surtout dans les zones rurales et les pousse à recourir à tous les moyens pour accroître leurs maigres revenus,
- un accès à l'éducation insuffisant et l'ignorance de la part des enfants et de leurs familles des risques encourus,
- la migration des adultes des villages vers les bidonvilles exposant du fait les enfants à de plus grands risques. Il y a aussi une forte demande des employeurs qui veulent une main d'œuvre bon marché et soumise, particulièrement dans le secteur informel et la porosité des frontières.

À cet éventail de raisons, il faut enfin ajouter un engagement politique, une législation et des mécanismes judiciaires insuffisants pour enrayer le phénomène.

Mais ce qui inquiète, depuis déjà pas mal d'années c'est les dérives auxquelles on assiste. Dérives dont a si bien parlé Schelmer (1996) dans un ouvrage intitulé « L'enfant exploité - Oppression, mise au travail et Prolétarisation ».

Au Bénin, l'Unicef (rapport d'activité 2004) estime leur nombre à plus de 200 000. On les trouve dans les marchés, dans les feux tricolores comme petits vendeurs à la sauvette, dans les usines où on leur confie des tâches pénibles au cours desquelles ils doivent manipuler des produits dangereux ou des équipements très lourds dans des conditions insalubres et mal adaptées à leurs frêles épaules. Combien sont-ils et d'où viennent t'ils ? Quelle est la part des 10-14 ans ? Quel rôle joue la pauvreté, la migration et la scolarisation dans l'évolution du phénomène et quelle perception en ont les principaux intéressés ?

Dans ce travail, en nous basant sur les données du recensement de février 2002, et des résultats de quelques autres enquêtes qualitatives, nous nous proposons d'examiner le rôle du travail des enfants dans les dynamiques économiques et sociales à l'œuvre au Bénin. Nous nous intéresserons également au contexte institutionnel dans lequel il se déroule pour mettre en exergue les limites des textes nationaux et internationaux qui le régissent.

Mais avant cela, il nous paraît important de relever la complexité du concept à partir des multiples définitions utilisées par les uns et les autres.

1. Définition du concept

Selon l'Unicef (1993), les enfants travailleurs « sont des enfants qui, pour leur propre survie ou pour le compte de tiers, sont obligés de se livrer à des activités génératrices de

revenus » Cette définition écarte les travaux domestiques et ou champêtres effectués pour la famille.

Pour la Banque Mondiale, le travail des enfants est défini comme ... un travail exécuté par les enfants qui sont trop jeunes au sens qu'en le faisant, ils réduisent indûment leur bien être ... ou leur capacité future à se faire un revenu ...

D'autres définitions mettent en exergue le volume horaire, d'autres épinglent la pénibilité du travail par rapport à l'âge de l'enfant ou encore l'aspect domestique du travail et la rémunération qui en résulte ou tout simplement le fait de travailler dans un cadre familial ou non. La difficulté est donc réelle. À cet effet Schelmer (1996) écrivait « Comment considérer comme travail, l'aide ménagère qu'apporte cette fillette à sa propre famille, le coup de main que donne ce garçon dans la boutique de son père ». C'est à croire que les relations familiales de l'enfant exclue toute idée de travail, quel que soit le temps que l'enfant y passe ? Que dire alors des aides familiaux dans les ateliers artisanaux et les industries ou de la rudesse des travaux abattus par les jeunes apprentis pour le compte de leurs patrons ? Que penser aussi des enfants de la rue qui pour Enda Tiers monde (1995) sont des enfants qui travaillent pour survivre ? Il n'y a donc pas de consensus en la matière. Cela entache la validité et la comparabilité des chiffres publiés.

Pour notre part, loin de pinailler, nous prendrons en compte les définitions retenues lors du recensement de 2002 au Bénin.

Pour le recensement de 2002, **le travail** est l'occupation d'au moins une semaine de façon continue ou non au cours des trois derniers mois. Les définitions suivantes ont aussi été retenues.

Population active : est considérée comme active toute personne de dix ans et plus occupée ou en chômage ou cherchant un emploi pour la première fois.

Occupé : est occupée « toute personne ayant travaillé au moins une semaine pendant la période de référence ». Il est à remarquer ici que les apprentis sont des personnes occupées.

Chômeur : « toute personne restée sans travail pendant la période de référence mais qui a travaillé auparavant et est à la recherche d'un emploi » ou bien « toute personne n'ayant jamais travaillé et cherchant de l'emploi pour la première fois ». Dans ce dernier cas on parlera de **chômeur à la recherche du premier emploi**.

Population inactive : est considérée comme inactive toute personne ayant le statut de ménagère, d'élève ou étudiant, de retraité ou de rentier.

2. Ampleur du phénomène et variation régionale

Le travail des enfants eu égard à la complexité des définitions est difficile à évaluer. Tout le monde sait néanmoins qu'il représente une part non négligeable dans les taux d'activité nationaux. De plus, son importance sociale, et économique est de plus en plus visible par rapport aux conditions de vie précaires des populations. À partir des données du recensement 2002, les chiffres suivants ont été obtenus.

En 2000, le taux d'activité au Bénin avait été estimé à 27% mais en évolution constante, puisqu'en 2002 il est passé à 29,4 %. Ce taux est largement en dessus du taux d'activité de l'ensemble du monde (23%) mais en dessous de la moyenne continentale (34%).

Par rapport aux pays de la sous région de l'Afrique de l'Ouest, le Bénin est en dessous des taux rencontrés au Mali (54%) ; au Niger (45%), au Sénégal (31%) mais en deçà de celui du Nigéria (25%), de la côte d'Ivoire (20%) et du Ghana (13%) ILO (2002).

Les filles sont un peu plus sollicitées (50,6%) que les garçons au Bénin. Le sexe ratio dans ce groupe d'âges est de 97 garçons pour cent filles. Généralement on en rencontre plus en zone rurale 74% que dans les villes 26%.

TABLEAU 1 : LE TRAVAIL DES 10-14 ANS DANS LE MONDE ET AU BÉNIN

Région	Sexe	Ensemble des enfants (effectifs en millions)	Exerçant une activité économique (effectifs en millions)	Taux d'activité (%)
Bénin	G	0,438	0,121	27,7
	F	0,400	0,124	31,1
	T	0,838	0,246	29,4
Ensemble du monde	G	307,9	70,9	23,0
	F	291,3	66,8	22,9
	T	599,2	137,7	23,0

Source : Monde ILO, 2002 ; Bénin RGPH-3, 2002

Les garçons sont plus présents dans le secteur agricole : 77% alors qu'on trouve les filles beaucoup plus dans le commerce et les ventes 95% et les services 87%.

Une analyse par sexe et par zone de résidence montre que les taux d'activités de 10-14 ans sont plus élevées dans les zones urbaines pour les filles (54%) que pour les jeunes garçons (46%), alors que dans les zones rurales, les garçons (51%) sont un peu plus nombreux que les filles (49%).

La majorité des enfants au travail sont dans l'agriculture (60%), 9,5% sont des ouvriers non agricoles, 19% sont dans le commerce, 4% dans les services (aides familiaux en majorité) dans ce dernier cas les filles sont les plus concernées en résident en milieu urbain.

Le travail des 10-14 ans selon les départements

Comme l'on peut s'en douter les réalités socio démographiques varient d'une région à une autre, il en est de même du travail des enfants. Ainsi à partir des chiffres obtenus on note que le phénomène est présent dans tous les départements mais l'intensité varie d'une région à l'autre comme le montre le tableau 2.

Les taux varient de 51,8% dans l'alibori (Nord est du pays) à 11% dans le mono (Sud-Ouest du pays). Par rapport au niveau national (29,4%), on peut subdiviser le pays en plusieurs régions selon l'importance du travail des 10-14 ans. L'Alibori et l'Atacora sont les deux départements où le taux est largement au dessus de la moyenne nationale avec respectivement 51,8% et 47%. Tandis que le Borgou (36,7%), le plateau (35,5%), les collines (34,2%) et le Zou (32,2%) sont légèrement au dessus de cette moyenne. Viennent ensuite la Donga (29,7%) et le Couffo (26,1%) dont les chiffres avoisinent la moyenne nationale. Après nous avons l'Atlantique (20,3%), et l'Ouémé 19,6% dont les chiffres sont largement en dessous de cette moyenne. Seuls le littoral 15% et le Mono 11% ont les chiffres les plus bas.

Cette cartographie du travail des 10-14 ans révèle aussi de fortes disparités liées au sexe. Ainsi dans le littoral, département le plus urbanisé du pays, ce sont les filles qui sont le plus sacrifiées : 71% au travail contre 29% alors que dans l'alibori où les proportions sont les plus élevées ce sont les garçons qui constituent 58,5% des enfants travailleurs du département.

L'écart entre zone urbaine est généralement plus marqué dans les départements du Sud que ceux du septentrion.

Voyons à présent le rôle de la scolarisation, de la migration et de la pauvreté, facteurs souvent indexés pour expliquer le phénomène dans cette évolution.

TABLEAU 2 : TAUX D'ACTIVITÉ DES 10-14 ANS PAR DÉPARTEMENT

Départements	sexe	Ensemble des enfants	Exerçant une activité économique	Taux d'activité (%)
Alibori	G	32877	18662	56,7
	F	28770	13310	46
	T	61647	31972	51,8
Atacora	G	35103	16501	47
	F	29841	13965	47
	T	64944	30466	47
Atlantique	G	53823	9423	17,5
	F	48700	11364	23,3
	T	102523	20787	20,3
Borgou	G	46661	13305	28,5
	F	41794	19090	45,6
	T	88455	32455	36,7
Collines	G	37200	11114	29,8
	F	32607	12767	39
	T	69807	23881	34,2
Couffo	G	36325	6976	19
	F	31848	10875	34
	T	68173	17847	26,1
Donga	G	24356	7562	31
	F	18552	5152	27,7
	T	42878	12720	29,7
Littoral	G	32332	3262	10
	F	42593	7883	18,5
	T	74925	11145	15
Mono	G	27044	2222	8
	F	21218	2938	14
	T	48254	5160	11
Ouémé	G	48114	7848	16
	F	45616	10548	23
	T	93730	18396	19,6
Plateau	G	26120	8193	31
	F	23508	9424	40
	T	49628	17627	35,5
Zou	G	38421	10819	28
	F	35364	12987	36,7
	T	73785	23806	32,2
Bénin	G	438376	121908	27,7
	F	400373	124354	31,1
	T	838749	246262	29,2

Réalisé à partir des données du RGPH-3

3. Rôle de la scolarisation de la pauvreté et de la migration

La scolarisation

Malgré les efforts consentis par les gouvernants pour améliorer le système scolaire, l'accès à l'éducation reste encore limité. Les taux bruts de scolarisation sont de l'ordre de 58% pour le Bénin avec de fortes disparités régionales. Les taux nets de scolarisation sont encore plus bas, un enfant sur trois en âge d'aller à l'école (6-11ans) n'est pas scolarisé. Le cas des filles demeure encore plus préoccupant : une fille sur deux en âge d'aller à l'école reste à la maison (INSAE, 2003). Qu'en est-il des enfants travailleurs ?

Parmi les 10-14 ans exerçant une activité économique en 2002, 84% n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire. La proportion d'illettrés est donc assez élevée. 14,3% ont été scolarisés et 1,7% fréquentent encore au moment du recensement. La scolarité peut être donc conjuguée avec une activité scolaire. C'est le cas surtout en zone rurale où les jeunes sont obligés de travailler les jours de repos et pendant les congés scolaires pour subvenir à leurs besoins : frais et fournitures scolaires (Agoli-Agbo, 2002..

TABLEAU 3 : SITUATION DES 10-14 ANS AU TRAVAIL EN RAPPORT À L'ÉCOLE (%)

Situation scolaire	Garçons	Filles	Ensemble
Scolarisés	2,1	1,3	1,7
Ayant fréquenté	16	12	14,3
N'a jamais fréquenté	81	84	82,5
ND	0,9	2,7	1,5
Total	100	100	100

Source : réalisé à partir des données du RGPH 3

Comme on le voit, les enfants non scolarisés travaillent beaucoup plus que ceux qui sont scolarisés. C'est à se demander s'il y a une association entre taux de scolarité et taux d'activité comme ont tenté de l'affirmer certains auteurs.

Les résultats obtenus à partir de nos chiffres montrent en effet une forte association : $r = -0,82$. Autrement dit, moins on va à l'école, plus on court le risque de travailler. Le coefficient de détermination est aussi élevée $r^2 = 67,2$ les faibles taux de scolarité expliquant à près de 67% la mise au travail précoce des enfants.

Bondant dans le même sens l'OIT (2005) trouve que l'incidence du travail des enfants augmente en raison de la détérioration du système éducatif, et il conclut que 30% des 10-14 ans qui ne sont pas scolarisés en Afrique finissent tous par travailler. C'est dire qu'une augmentation des taux de scolarité réduirait le risque de travail pour les enfants Africains.

Dans la réalité, les choses ne sont pas aussi simples. Il y en a qui travaillent en continuant leur scolarité parce que c'est le travail même qui permet la poursuite de la scolarité. Mais on ne peut pas occulter le fait que les abandons massifs des jeunes affectent le marché du travail en ce sens qu'il met à disposition de petits bras valides qui ne demandent qu'à gagner de petits sous pour améliorer leur quotidien.

Dans l'ensemble, la scolarité des 10-14 ans économiquement actifs, s'est arrêtée au niveau primaire (94%). Seuls 6% ont atteint le niveau 1 du secondaire.

Pauvreté et taux d'activité des 10-14ans

Les débats sur la pauvreté portent en général sur la privation matérielle mesurée par des indicateurs monétaires (revenus, dépenses de consommation) qui facilitent les comparaisons.

Mais la pauvreté, on le sait, intègre tout autant la privation de besoins essentiels (accès à la nourriture, emploi, santé, eau potable, etc.) que des aspects moins tangibles notamment la discrimination, l'impuissance la vulnérabilité et l'exposition aux risques. La pauvreté est donc un phénomène multidimensionnel avec des aspects aussi bien objectifs que subjectifs, et partant, difficile à appréhender.

Il existe différentes mesures de pauvreté, mais les indices les plus utilisés sont ceux proposés par Foster, Greer, Thorbecke. (FGT). Beaucoup d'études (banque mondiale) indexent souvent la pauvreté d'être à l'origine du travail des enfants.

Pour évaluer le risque encouru par les 10-14 ans, nous avons eu recours à une étude régionale (Atanasso 2002) qui a calculé les taux de pauvreté selon le département et par groupes d'âges. Cette étude estimait que 42% des enfants de 10-14 ans vivaient dans la pauvreté au Bénin. *Soit 5 point de plus que les adultes.* Même si ces chiffres et les modes de calculs des seuils de pauvreté à partir desquels on détermine l'incidence de la pauvreté sont sujets à caution, il nous a paru important de les comparer aux taux d'activité dans les départements. Ceci pour vérifier si le travail des enfants ne répond pas plutôt à des stratégies de survie familiale comme l'a si bien dit Marie France Lange (1996).

TABLEAU 4

Départements	Taux d'activités	Taux de pauvreté	Taux brut de scolarisation
Alibori	51,8	55	25,5
Atacora	47	76	40,2
Atlantique	20,3	20	68,6
Borgou	36,7	43	43,8
Collines	34,2	45	62,9
Couffo	26,1	34	60,5
Donga	29,7	58	57,0
Littoral	15	8	78,6
Mono	11	59	76,4
Ouémé	19,6	35	52,6
Plateau	35,5	49	70,9
Zou	32,2	57	59,9
Bénin	29,4	42	57,8

Contrairement aux assertions courantes, les résultats obtenus n'attestent pas vraiment que c'est dans les départements où les taux de pauvreté sont les plus élevés pour ce groupe d'âge que les taux d'activités sont les plus élevés. Par exemple, Le Mono qui a le taux d'activité le moins élevé (11%) a quand même 59% de taux pauvreté, le plus élevé étant 76% pour l'Atacora. Par contre le littoral qui a le taux de pauvreté le plus bas (8%) a un taux d'activité de 15 % donc supérieur à celui du Mono.

C'est vrai que l'évolution de la situation socio-économique oblige certains parents à mettre au travail leurs jeunes enfants pour compléter leurs maigres revenus (Gendreau et al, 2002 ; Lalhoul, 2002) mais les résultats obtenus à partir de la corrélation-régression ne montrent pas d'association significative entre la pauvreté et le travail des 10-14 ans dans nos départements.

D'autres études réalisées notamment au Bénin, au Kenya et au Ghana (OIT, 2000 et 2002) avaient déjà conclu qu'en Afrique, le lien entre pauvreté des ménages et travail des

enfants n'est pas évident. Ce qui remet en cause le postulat selon lequel la pauvreté serait la cause essentielle du travail des enfants en Afrique.

Cependant, se fondant sur une étude réalisée au Burkina-Faso, J.P. Lachaud (2004) est plus nuancé. Il montre que la pauvreté régionale appréhendée par les indices FGT affecte positivement le taux régional de participation des 10-14 ans au marché du travail mais dans le même temps ajoute que la variation régionale de la pauvreté durable n'affecte pas le marché du travail des 10-14ans.

Mieux, une étude réalisée au Bénin (Ouensavi, R. et Kielland, A. (2002) a constaté que ce sont les enfants issus de familles possédant de ressources suffisantes et d'un réseau social adéquat mais habitant les zones pauvres qui sont envoyés au travail dans les zones urbaines avec comme motivation pour les parents de leur donner une chance de se frotter à d'autres réalités.

Quid de la migration

En Afrique, Beaucoup d'études ont épinglé la migration comme un facteur favorisant dans la mise au travail précoce des enfants (Guillaume, 1985 ; N'Guessan, 1997 ; Gastineau, 2002). Il ne nous a pas été possible à partir des données du recensement d'infirmier ou de confirmer ce constat. La source utilisée pour vérifier la mise au travail des 10-14 ans en relation avec la migration est une étude qualitative réalisée au Bénin en 2002 (Ouensavi et Kelland). Elle a concerné plus de 11 000 enfants de 6 – 16 ans qui ont migré pour trouver du travail. Parmi ceux-ci, le taux de migration de la main d'œuvre des 10-14 ans atteint 8% avec de grandes variations selon les départements. Et le pic pour le département du zou (12%). Dans le même ordre d'idée Kouton et al. (2006) affirment que des 28857, employés domestiques recensés à Cotonou en Juillet 2005, seuls, 13,3% étaient des natifs de la ville ; 67,1% des immigrants internes et 19,6% des immigrants externes. L'étude a montré aussi que le manque de scolarité accroît le risque de migrer pour cause de travail.

La plupart des 10-14ans au travail sont sur le sol béninois notamment dans les zones urbanisées. Beaucoup de garçons vont aussi à l'extérieur. Le nombre des 10-14 ans partis à l'extérieur travailler du Bénin serait passé de 20 000 en 1998 à 18 000 en 2002. (MFES, 2002). Une légère baisse qui cache mal les difficultés des autorités pour venir à bout d'un phénomène ancré dans les mentalités africaines.

Comme on le voit, le phénomène du travail des enfants est assez complexe et ne peut être simplement abordé à partir d'associations statistiques. Pour nous, il relève plus d'une analyse rationnelle de la situation de précarité que traversent les familles de plus en plus nombreuses et des réponses communautaires élaborées par elles pour suppléer la quasi absence des pouvoirs publics. De plus toutes les formes de travail ne sont pas nuisibles aux enfants.

Perception du phénomène dans la société

Au départ le travail des enfants constituait un outil de socialisation et de formation. L'enfant qui ne boude pas les travaux champêtres et ou domestiques pour aider ses parents est considéré comme « bien éduqué », il sera capable d'affronter les difficultés de la vie entres autres en exerçant très tôt des activités à caractères économiques. « Il est bien dégourdi et pourra se débrouiller seul face à certaines difficultés ». C'est presque des valeurs qu'on transmet à l'enfant. L'enfant qui suit et prend en compte ses valeurs pourrait assez tôt se prendre en charge et améliorer de ce fait les revenus de la famille. C'est souvent le cas des filles lorsque les parents les envoient en ville pour exercer des travaux domestiques rémunérés (Kouton, 2005). La culture africaine est donc assez favorable au travail des enfants, mais pas sous sa forme d'exploitation.

Par contre, le paresseux qui n'aime pas aider ses parents devient très vite un pestiféré, personne n'aime le prendre avec lui et on lui prédit même un avenir sombre. Fille ou garçon, il aura du mal à s'insérer dans le tissu social.

Mais avec l'économie de marché, et la crise économique des années 80 – période au cours de laquelle selon le rapport sur la situation sociale des enfants dans le monde des Nations Unies, les conditions de vie des enfants se sont dégradées - et la paupérisation de plus en plus visible à tous les niveaux ont rendu cet outil de socialisation obsolète. Il est devenu un outil d'exploitation aux mains des parents d'une part et des trafiquants de tout genre pour répondre à la précarité ambiante.

Le travail des enfants tel qu'il est vécu et dénoncé aujourd'hui est donc le fruit d'une distorsion des valeurs culturelles pour répondre aux crises économiques dans un contexte d'absence de protection sociale. Pour les premiers concernés, les conditions de vie justifient la mise au travail précoce des enfants : « je sais qu'il allait travailler, nous sommes si pauvres et j'ai 5 autres enfants à nourrir toute seule » (Une mère, Cotonou).

« J'ai arrêté l'école pour travailler, je gagne entre 1000 et 1500 F par jour, je veux m'acheter mes choses moi-même... D'ailleurs ma maman n'a pas assez de sous pour ça » (cireur de chaussure, 13 ans à Abidjan).

« Je gagne ente 60 centimes et 1 euro par jour, c'est pour payer les frais de scolarité et aider ma mère, j'ai encore trois petits frères, ma mère ne gagne que 6 euros par mois en lavant le linge des voisins » (Kermelle, 12 ans, cireuse de chaussures à Addis Abéba).

Il y a donc aujourd'hui comme une analyse rationnelle des familles en situation de précarité, qui font du travail des enfants, un moyen d'accroître leur revenu. Un des moments de la mise en œuvre de cette rationalité intervient lors des réflexions autour de la mise ou du maintien des enfants à l'école. Les parents évaluent les coûts indirects de la scolarité. Autrement dit, le travail que l'enfant aurait effectué s'il n'avait pas été à l'école. Et face à la pénurie chronique des ressources financières dont ils ont besoin pour leur survie, le choix est facile : ce serait le travail contre l'école. Pour Lachaud, op cit, les privations monétaires réduisent la probabilité de scolarisation et entraîne la mise au travail précoce des enfants. Le travail des enfants apparaît donc comme une forme d'adaptation familiale en réponse à la crise.

Des stratégies émergentes

Cette acceptation sociale du travail des enfants qui se déroule dans un climat de précarité subi particulièrement par les populations entraîne des formes *sui generis* d'action sociale de survie. Ainsi, à partir des formes d'entraide familiale, se sont constitués des réseaux informels de travail où sont impliqués plusieurs enfants. C'est en fait une formule d'aide sociale de substitution et une forme particulière d'insertion sociale. Ce qui confère à cette dynamique un caractère de légitimation sociale.

Elle consiste selon Duque et Pastrana (1973) cités par Diop-Aduyari (2002) « en un réaménagement des fonctions à l'intérieur des unités familiales » en accentuant la participation économique de tous, y compris celle des enfants. Ces stratégies permettent de maximiser le nombre de personnes qui participent aux activités rentables de l'unité domestique. Dans ce contexte de débrouille, les pauvres et de fait marginalisés, élaborent leurs propres stratégies de survie qui est « un ensemble d'actions et de moyens légaux ou illégaux, licites ou illicites conscients ou inconscients ; bref un ensemble de « réponses élaborées » par les acteurs sociaux face à des situations ou des défis auxquels ils se trouvent confrontés ». Ces stratégies influent d'abord sur tous les membres de la famille particulièrement les enfants, leur donnant un statut et des rôles nouveaux, légitimant ainsi, du moins socialement, leur mise précoce au travail. Pour Lachaud, op cit , c'est une stratégie de la « gestion du risque ». Elle consiste à mettre les enfants au travail pour minimiser le risque d'interruption des flux de ressources. Cette

acceptation sociale du travail des enfants fait qu'il y a un décalage entre les discours officiels et la mise en place d'une législation adéquate.

Les décideurs politiques doivent en tenir compte pour les mesures à prendre en vue d'enrayer les abus constatés ici et là.

Contexte institutionnel du travail des enfants au Bénin

À l'instar de la communauté internationale, les autorités béninoises ont réglementé le travail des enfants « pour lutter contre les abus dont ils sont souvent victimes » Ainsi, et conformément aux dispositions de l'article 107 du code du travail, tout travailleur doit être âgé d'au moins 14 ans.

Mais quelques dérogations (arrêté 1783/ITLS du 12 juillet 1954 modifié par l'arrêté 371/MTAS/DGM/DT/SRE du 26 août 1987) « ont entraîné des abus préjudiciables à la santé des enfants qui sont pour la plupart issus de famille en grande précarité, qu'ils soient placés ou non ».

La réglementation porte en général sur : l'âge, la durée du travail et le type de travail.

Ces textes sont complétés par les conventions internationales, à savoir :

- la convention n° 138 de l'OIT sur l'âge d'admission au travail ;
- la convention relative aux droits de l'enfant signée par le Bénin en Août 1990 ;
- La charte Africaine des enfants de mai 1996 ;
- La convention N° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail du 17 juin 1999.

Malheureusement, aucune de ces dispositions n'est respectée. Ni par les familles ni par les autorités qui reconnaissent leur incapacité à protéger ses enfants. Ainsi, dans le document élaboré par le Bénin pour sa contribution à la Conférence d'Oslo en 1997, il est reconnu que les textes ne sont en général pas appliqués « l'existence des textes ne garantie pas leur application » et comme pour montrer sa résignation ajoute « en attendant leur application stricte la mobilisation sociale occupe une grande place dans la prévention » (MFPT, 1997).

Ce disant, les pouvoirs publics montrent éloquentement leur incapacité à mettre un terme à une exploitation dont tout le monde s'indigne mais qui ne concerne que les enfants. Cet état de choses montre à quel point les législations tendant à protéger les enfants n'ont qu'un impact très faible sur leur situation.

Pour certains auteurs, un État qui n'a pas une politique sociale assez visible pour les couches les plus vulnérables a du mal à se faire entendre. La prétendue mobilisation sociale qui se limite à des discours impersonnels dans la presse n'y change généralement pas grand-chose. Entre 2001 et 2005, plus de 500 enfants travailleurs ont été rapatriés au Bénin. Contactés les parents déclarent que si l'occasion se présentait leurs enfants repartiraient. La faible efficacité des programmes mis en place et des actions mises en œuvre démontre, s'il en est besoin encore, du symbolisme de la présence des gouvernants. Ceci est surtout dû au cloisonnement des organismes qui s'en occupent. De plus le manque de financement public ne permet pas véritablement à l'État d'exercer un réel contrôle sur la décision des différents acteurs.

Ceci donne plutôt bonne conscience à tout le monde et surtout aux Ongs qui sont très actives lorsqu'il s'agit de dénoncer les abus mais très limitées dans les actions à mettre en œuvre pour atténuer les souffrances réelles des enfants.

Les normes à l'épreuve des faits

Les stratégies de « gestion du risque » énumérées plus haut résistent assez souvent à ces normes internationales et au cadre législatif.

Ceux-ci semblent bien obsolètes par rapport à la volonté farouche des parents et des différents acteurs de faire participer les enfants aux recherches des ressources familiales. Comme le dit si bien Gendreau et al (2002) « les pouvoirs publics tolèrent le travail des enfants ou du moins y sont résignés et cela pour de nombreuses raisons : sous-administration générale ; manque de moyens d'intervention, bureaucratie, corruption ; ou simplement parce que le travail des enfants fait partie d'un « système » largement accepté. Que faire en effet quand ce sont les parents eux mêmes qui envoient leurs enfants aux pires formes de travail notamment dans les carrières de pierres au Nigéria ou dans les plantations de cacaoyers en Côte d'Ivoire pour améliorer les revenus familiaux ? ».

Tout porte même à croire qu'il y aurait un malaise à affronter le phénomène de front pour y mettre un terme. En acceptant selon les termes de la convention 182 de « prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence », les États n'en avait pas réellement perçu les enjeux, ni mesurer à juste titre l'ampleur du travail à abattre pour enrayer un phénomène socialement accepté et justifié par les difficultés du moment.

Pour tenter d'occuper le terrain et contourner les difficultés, on s'attaque à des sujets connexes (trafic, maltraitance, enfant de la rue) pour essayer de combattre le travail des enfants. Même si ceux-ci ont une relation avec l'exploitation dont sont victimes les enfants, il traduit bien le malaise des pouvoirs publics à enrayer un phénomène dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère nocif pour l'épanouissement de l'enfant.

Conclusion

La problématique du travail des enfants reste encore ambiguë quant à la définition à adopter pour mieux la cerner. Des efforts restent encore à faire pour valider les mesures actuellement utilisées.

Au terme de ce travail, il a été remarqué que l'insuffisance et la faiblesse des institutions publiques en terme d'éducation et de protection sociale jettent encore précocement des milliers d'enfants Béninois sur le marché du travail.

Ce dernier tend à prendre un caractère de légitimation sociale au travers les nombreux réseaux familiaux de mobilité existants.

Ce faisant ces réseaux tentent d'apporter une aide aux membres de la famille par rapport à la précarité ambiante. La mobilisation de l'opinion publique notamment celle des ONGs sera-t-elle assez forte pour faire bouger les chiffres à la baisse.

Nous n'y croyons pas trop. À notre avis, il faudra plus que la mobilisation sociale pour arriver à bout d'un phénomène dont les causes profondes restent avant et après tout, le repositionnement des pauvres pour leur survie. La promulgation des seules lois et la ratification des instruments internationaux n'y feront malheureusement pas grand chose.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGOLI-AGBO M, 2002 « La scolarisation des filles, slogan ou stratégie de lutte contre le trafic des enfants » rapport d'étude CRDI-wildaf, Bénin.
- ANWAR .O, 1996 « Le travail des enfants et le changement des relations familiales » in l'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation in B. Schelmmmer, ed. Paris Karthala-Orstom pp. 11- 23.
- ATTANASSO M-O., 2005, « Pauvreté, inégalité intra-ménage et relation de genre au Bénin ». Rapport d'études thématiques MIMAP – Bénin.
- BUCHET L. et al, 2002, Incidences sanitaires du travail des enfants au moyen âge. Apport de l'anthropologie biologique dans un essai d'approche diachronique, communication présentée Colloque International de l'AIDELF à Dakar. 9-13 décembre 2002, pp 1-6.
- DIOP-ADUYARI R. (2002), « Problématique du travail des enfants et des adolescents dans les villes du Sénégal : Pour une théorie des stratégies de la survie et de la débrouille », communication présentée au Colloque International de l'AIDELF à Dakar. 9-13 décembre 2002 pp 13-15.
- GENDREAU, F.1996, « Travail des enfants, société civile et politiques publiques in l'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation in B. Schelmmmer, ed. Paris Karthala-Orstom pp. 153- 159.
- GUILLAUME A., 1988, Mobilités spatiales des enfants en Côte d'ivoire, in Migration, changements sociaux et développement (A. Quesnel et P.Vimard ed.), 3^{ème} journée Démographiques 20-22 septembre. Paris.
- HARSCH E., 2001, « La pauvreté à l'origine du travail des enfants », Afrique relance Département de l'information des Nations Unies. Vol. 15, n° 3, New York.
- INSAE/MEGAC-PD. 2003, Recensement général de la population et de l'habitat de 2002. La population active du Bénin. Rapport général.
- KOUTON E., AFFO A., 2005, « Croissance urbaine et développement de la filière « employés domestiques » à Cotonou », Communication présentée aux 6^{èmes} journées de l'AUF, Cotonou.
- LANGE M-F. 1996, « Une force de travail disputée. La main d'œuvre enfantine en milieu rural Togolais », in l'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation in B. Schelmmmer, éd. Paris Karthala-Orstom pp. 407-418
- MTFP/BÉNIN 1997, « le travail des enfants au Bénin », Contribution à la conférence d'Oslo (27-30 octobre 1997).
- OIT, 2002, « A future without child labour », BIT, Genève pp IX
- OUENSAVI R. et KIELLAND A., 200, « Le phénomène des enfants travailleurs migrants du Bénin : Ampleur et déterminants », rapport d'étude de la banque mondiale traduit de l'anglais par Jean Paul Daily 30p.
- SCHELMMER, 2002, « l'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation » in B. Schelmmmer, ed. Paris Karthala-Orstom pp. 407-418
- WEHLE B., 1990, « Réflexions sur l'emploi informel et la pauvreté urbaine » in intégrer population et développement Hubert Gérard (sous la direction de) Académia-Lharmattan Louvain-la neuve pp 508-511.